

Chambéry, le 20 août 2026

Cabinet

Affaire suivie par :
Anne-Sophie CRET

DSDEN de la Savoie, 131 avenue de Lyon
73 018 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.96.82
Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

Le Directeur Académique des services de l'Education nationale de la Savoie
L'Inspecteur /trice de l'Education nationale de la circonscription de
à
Mesdames, Messieurs les directeur(rice)s d'école,
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s,
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressources,
Mesdames, Messieurs les enseignantes référentes,
Mesdames les médecins scolaires

Note de rentrée 2026

Références :

- Circulaire ministérielle de rentrée publiée au BO n°19 du 7 mai 2026 « Instruire et protéger »
- Synthèse et Liste de préconisations dans : Rapport de l'IGESR [Enseigner le lexique à l'école primaire N° 24-25 047A – juin 2026](#)
- Circulaire du 16 juillet 2024 « Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics »
- [Projet académique 2026-2030](#)
- Note de service départementale du 19 septembre 2025 [Participation intervenants extérieurs](#)
- [Liste-modèle fournitures scolaires](#)

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de préciser **les orientations de cette année scolaire 2026-2027**. Elle s'inscrit dans les objectifs ministériels d'une école pour instruire et protéger en lien avec le Projet Académique 2026-2030. Pour ce faire, une attention particulière pour l'acquisition de la maîtrise du langage sera portée, avec un accent mis sur la lecture, l'écriture et l'enrichissement du vocabulaire, dès l'école maternelle, ainsi que la pratique régulière de la rédaction complète. Le lexique sera travaillé dans toutes ses dimensions et dans toutes les disciplines et situations de classe. Parallèlement, le développement du raisonnement scientifique est consolidé, notamment à travers l'acquisition des automatismes en mathématiques et la résolution de problèmes, dans une approche méthodique et rigoureuse. Ces orientations s'accompagnent d'une action forte en faveur de la réduction des inégalités de destin, en particulier entre filles et garçons, d'une réflexion sur le bien-être ensemble dans un contexte bienveillant et d'un soutien accru aux enseignants, via des formations locales et un accompagnement adapté. L'enseignement explicite prend tout son sens et toute sa place, notamment pour assurer l'égalité des chances. La lutte contre le harcèlement reste une priorité nationale, et le plan de prévention devra permettre à chaque école de valider le niveau 1 de la labellisation dès la rentrée et de s'engager pour le niveau 2.

Les équipes de circonscription, du pôle ressources, de la DSDEN, les directeurs d'école référents, sont à vos côtés dans un accompagnement, une formation de proximité, au plus près de vos besoins, et dans une volonté affirmée de soutien dans l'exercice d'un métier qui se complexifie. Ces orientations définissent notre cadre de travail collectif, à décliner dans chacune des écoles et précisées dans les annexes de cette note.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

Département

Une école qui évalue pour mieux identifier les besoins et orienter les actions

Reconduction des évaluations nationales français et mathématiques dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Les évaluations nationales, par leur régularité, doivent permettre aux équipes d'objectiver les acquis des élèves, de repérer les points d'appui et les fragilités. Sous le pilotage du directeur ou de la directrice, l'équipe pédagogique conduit l'analyse fine des résultats à chaque étape de la scolarité. Celle-ci doit permettre d'engager un dialogue individualisé avec chaque famille sur les attendus. Elle est surtout la source du réajustement du travail de l'enseignant en classe, des remédiations mises en place. Aussi, elle alimente les conseils de cycle et différentes liaisons, dans une logique de continuité de parcours. Les passations seront organisées par chaque école du **7 au 18 septembre 2026**. La saisie des réponses se déroulera du **7 au 25 septembre**.

Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

Tout au long de leur scolarité, les élèves doivent être familiarisés à la forme des diverses évaluations auxquelles ils peuvent être confrontés. Cette anticipation permet à nouveau d'assurer l'équité entre les élèves, que tous aient compris l'enjeu, les consignes, les attendus.

Mise en cohérence : évaluations d'école / projet d'école

L'évaluation d'école mise en place par le Conseil d'évaluation de l'Ecole (CEE), doit permettre d'analyser les pratiques pédagogiques et éducatives de l'équipe et les résultats des élèves afin d'identifier les leviers d'amélioration. Elle alimente la réflexion commune et éclaire les priorités à inscrire dans le projet d'école. Ce dernier devient ainsi un outil de pilotage stratégique, fondé sur les besoins réels et orienté vers l'efficacité de l'action éducative. Cette évaluation permet de poser les bases du nouveau projet d'école dès la rentrée suivante. Ainsi, les écoles évaluées en 2025/2026 rédigent leur projet d'école dans le courant de l'année 2026/2027, pour une présentation au conseil d'école du dernier trimestre après avis de l'IEN. L'ensemble du processus est accompagné, soutenu par l'équipe de circonscription.

Un **webinaire académique** de présentation à votre attention se déroulera : le **mardi 08 septembre 2025 de 17h15 à 18h15**

Les **rapports d'auto-évaluation** des écoles seront à déposer sur une plateforme dédiée pour le **15 novembre 2026**.

Les évaluateurs externes prendront votre attache dans le courant du mois de septembre pour préciser **la période de visite : soit entre le 30 novembre et le 04 décembre 2026 soit entre le 11 et le 15 janvier 2027**.

Une école attentive à la réussite de tous et au bien être ensemble

Pour les élèves :

Enseigner explicitement

L'enseignement explicite trouve pleinement sa place à l'école maternelle lorsqu'il permet de rendre les apprentissages visibles, lisibles et accessibles à tous les élèves. L'enseignant explicite l'objectif visé, la procédure attendue, le vocabulaire à mobiliser, les règles de réussite et les critères d'attention. Il s'agit de donner du sens, dire et montrer précisément à l'élève ce qui est attendu de lui afin de structurer les expériences vécues pour passer du faire pour faire au faire pour apprendre.

L'enseignement explicite porte également sur l'enseignement des comportements. Les attendus scolaires et sociaux en termes de comportement ne vont pas de soi pour tous les élèves. Au même titre que les apprentissages fondamentaux, les comportements doivent être appris et enseignés.

Sorties et voyages scolaires – Intervenants extérieurs

Les sorties et voyages scolaires doivent favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences et représenter une réelle plus-value aux enseignements prodigués en classe. De même la sollicitation d'intervenants extérieurs doit être réservée aux apprentissages du programme pour lesquels ils sont absolument nécessaires. Elle doit trouver une justification pédagogique et/ou sécuritaire. L'école a pour seule vocation celle d'enseigner les éléments des programmes officiels dans un cadre sécurisé. Les enseignants dans leur classe en sont les meilleurs garants. Ainsi, en dehors des activités à encadrement renforcé, la sollicitation d'intervenants extérieurs doit rester très limitée. Toute sortie, tout voyage scolaire, toute intervention extérieure doit être justifié par un projet pédagogique solide montrant son intérêt supérieur pour des apprentissages évalués explicitement en fin de projet.

Les directions d'école autorisent les sorties sans nuitées et les interventions ponctuelles, validant ainsi la solidité du projet pédagogique. Les sorties avec nuitée, ainsi que les interventions à partir de 2 séances ou 5h d'intervention sont soumises à l'autorisation de l'IEN.

A partir de la rentrée 2026, dans le cadre du plan « **Brisons le silence** », tous les élèves du CP au CM2 de retour d'un voyage scolaire avec nuitée sont invités à remplir en classe un questionnaire. Une note de rentrée spécifique sur les voyages scolaires en précisera les modalités.

La santé mentale des élèves

Les écoles se sont dotées au printemps 2026 d'un protocole santé mentale. Ce document est un document à l'attention des professionnels de l'éducation nationale. **S'il n'a donc pas vocation à être transmis aux familles**, son existence et ses grands principes sont à présenter lors des réunions de rentrée et/ou au premier conseil d'école. La référente santé mentale du département pourra proposer les modalités de communication auprès des familles et des élèves. Tout élève présentant des signes de mal-être doit être pris en charge selon ce protocole.

La lutte contre le harcèlement à l'école

De façon spécifique, et afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlement, le déploiement du programme **pHARe** est obligatoire dans tous les établissements. Les directrices et directeurs devront organiser **un conseil des maîtres** spécifiquement dédié au plan de prévention, qui devra être déposé dans l'application, afin que l'école soit labellisée, **au plus tard dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire. Ce plan de prévention et de traitement des situations sera présenté au premier conseil d'école.** La qualification de harcèlement n'est pas un prérequis à la prise en charge des situations : **toute situation de conflit ou d'intimidation entre élèves devra être traitée** selon le protocole. Dans le cadre du volet préventif climat scolaire et bien être, il est important que les équipes restent vigilantes à toute situation inquiétante ou à tous les signaux faibles.

Le déploiement des PAS

Après l'implantation des 6 Pôles d'Appui à la Scolarité des circonscriptions d'Aix-le-bains et d'Albertville, le déploiement progressif se poursuit. A la rentrée 2026, les circonscriptions de Moutiers, St Jean de Maurienne et Combe de Savoie seront dotées de 6 nouveaux PAS. Ils permettent de favoriser la scolarisation et la réussite de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers dans une logique d'école inclusive. Implantés en collège, ils sont sollicités via la circonscription. Le bilan qualitatif de l'année 2025-2026 montre la réactivité du dispositif, un apport médico-social particulièrement apprécié et une réelle aide à la prise de recul. Il permet également de tisser du lien et de la confiance entre les familles et l'école.

Fournitures scolaires.

La réduction des charges financières qui pèsent sur les familles à chaque rentrée scolaire doit constituer une priorité absolue pour rapprocher les familles de l'École et mener à la réussite de tous les élèves. En conséquence, les écoles doivent s'attacher à produire des listes de fournitures raisonnables dans un cadre concerté au sein de l'école montrant ainsi la préoccupation pour la continuité du parcours. La liste-modèle des fournitures proposée par le ministère doit être respectée. Les familles n'ont pas à fournir l'école en matériel et fournitures collectifs. Seules les fournitures individuelles utilisées par leur enfant peuvent éventuellement être à leur charge.

Pour les personnels :

Solliciter un accompagnement

Chaque enseignant, personnel, doit pouvoir exercer ses missions en toute sérénité, dans un cadre protecteur et bienveillant. L'IEN, en complémentarité avec les actions de la directrice, du directeur d'école repositionne le cadre en tant que de besoin auprès des familles. Pour une difficulté avec un élève, tout enseignant qui le souhaite peut demander une aide, un accompagnement auprès du pôle ressources de la circonscription. En fonction des besoins, l'aide pourra être pensée avec le pôle pédagogique ressource de la DSDEN.

Pour tout questionnement professionnel, de besoin d'accompagnement social, d'aménagement au regard d'un problème médical, des personnes ressources sont à disposition : médecin du travail, RH de proximité, IEN, assistante sociale. Pour les situations plus complexes, une cellule départementale se réunit régulièrement pour orienter et accompagner au mieux chaque personne qui en fait la demande.

Les situations mettant en jeu la santé ou la sécurité au travail peuvent faire l'objet d'une fiche spécifique (SST), visée par l'IEN et transmise à la commission départementale représentative (Comité social - ancien CHSCT).

Toute situation d'urgence doit être signalée à l'IEN, qui se doit d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Le « fait établissement » est à faire en complément du signalement à l'IEN, mais ne se substitue pas.

Il peut arriver que l'IEN, le DASEN souhaite recevoir un enseignant pour préciser une situation, dans un objectif d'échange et de meilleure compréhension. Parfois c'est un besoin de redéfinir le cadre d'action, garant du bon fonctionnement et sécurisant professionnellement. La présence d'un représentant du personnel est souhaitable, car elle permet d'accompagner, de rassurer sur la bienveillance des échanges et l'espace laissé au contradictoire. Cette invitation permet un échange entre professionnels.

Préserver équilibre vie personnelle / vie professionnelle : [la charte de bonne communication](#) et les documents diffusés en Savoie rappellent entre autres qu'il est essentiel d'encadrer la communication numérique afin de préserver le droit à la déconnexion des personnels et de rester dans un cadre de communication professionnel. La régulation des envois via des espaces numériques, boîtes mails, en s'interdisant (sauf urgence) soirée et le week-end permet à chacun de mieux concilier temps professionnel et temps personnel.

Circonscription

Dans le prolongement des orientations nationales et en cohérence avec les ambitions académiques, les priorités de la circonscription pour l'année scolaire sont les suivantes :

- **Consolider les démarches pédagogiques** en s'appuyant sur des pratiques efficaces, équitables et accessibles, fondées sur les acquis de la recherche et adossées aux nouveaux programmes.
- **Déployer des parcours éducatifs progressifs**, de la maternelle à l'entrée en sixième -parcours de santé, citoyen, d'éducation artistique et culturel-, au service de la maîtrise du langage et du raisonnement scientifique.
- **Renforcer l'accessibilité et le bien-être à l'école**, en développant une culture commune autour des besoins éducatifs particuliers, de la qualité des relations avec les élèves et les familles.

Le [dossier de rentrée scolaire 2026-2027](#), « **L'École au cœur** », constituera également un cadre de référence pour guider nos actions tout au long de l'année.

L'équipe de circonscription est à votre écoute pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce cap commun : **instruire, protéger, unir**.

Fonctionnement

L'**organigramme de la circonscription** (ANNEXE 1) présente les différents interlocuteurs et précise leurs missions.

La **fiche de situation de rentrée** (ANNEXE 2) est à compléter avec soin et à retourner au secrétariat de la circonscription **au plus tard le vendredi 4 septembre**.

L'organigramme et les missions du **pôle ressources** vous seront communiqués au cours du mois de septembre.

La **réunion de rentrée** des directeurs et directrices d'école aura lieu le **mardi 22 septembre à 17h30** à l'école élémentaire du Centre à Aix les Bains.

Les conseils des maîtres et de cycle se réuniront selon un calendrier annuel défini en début d'année scolaire, qui sera transmis au secrétariat de la circonscription au cours du mois de septembre.

Ces instances doivent demeurer des temps privilégiés de réflexion et de travail pédagogique collectifs. Dans ce cadre, une réflexion en équipe sur l'enseignement des langues vivantes étrangères et sur les pratiques favorisant l'égalité filles-garçons au sein de l'école sera engagée. Ces deux thématiques seront approfondies lors de la réunion de rentrée des directeurs et pourront être accompagnées par l'équipe de circonscription au cours de l'année.

Les comptes rendus des conseils d'école seront systématiquement transmis, les autres simplement tenus à disposition.

Les conseils de cycle 3 sont à formaliser avec l'équipe enseignante du collège.

Les conseils école-collège sont organisés par l'inspection en lien avec les principaux de collège.

Le **1^{er} conseil de cycle** prévoira d'actualiser [le classeur du remplaçant](#) et le **plan de continuité pédagogique**. Ce plan, mobilisable à tout moment de l'année, vise à assurer la continuité des apprentissages des élèves. Il pourra utilement être présenté aux familles afin de les informer en amont des modalités prévues dans les situations nécessitant la mise en œuvre d'une mesure collective exceptionnelle. Les CPC vous proposeront un guide pour son élaboration.

Modalités de communication

Se référer à la charte mentionnée dans le cadre départemental.

Le numéro de téléphone de l'IEN est communiqué aux directrices et directeurs d'écoles pour les situations requérant un appel direct.

Les courriels à l'attention de l'IEN sont à adresser sur la boîte mail du secrétariat de la circonscription, sauf en cas de nécessité de confidentialité.

En cas d'absence d'un enseignant, le courriel adressé au secrétariat de la circonscription précise : le nom de l'école, le nom de l'enseignant, le niveau de classe, la durée connue de l'absence.

Accueil des professeurs des écoles stagiaires

La circonscription accueille cette année 12 PES, dont 5 à temps plein et 7 à mi-temps. Pour rappel, aucun PES ne doit se voir confier une classe avec CP. Les PES exercent l'ensemble des missions et obligations de service des professeurs des écoles et accomplissent les 108 heures annuelles au prorata de leur quotité de service.

Un document, « J'accueille un PES dans mon école – FAQ », a été transmis aux écoles concernées.

Evaluation des élèves

L'évaluation des élèves constitue un **levier de progrès et d'apprentissage**. Au-delà de la mesure des acquis, l'évaluation doit permettre à l'élève de comprendre ce qu'il sait faire, ce qu'il doit encore apprendre et comment il peut progresser.

Des conseils inter cycles C1-C2/C2-C3 seront à organiser rapidement pour analyser en équipe les résultats des évaluations repères de septembre, avec l'appui du directeur et l'accompagnement possible de l'équipe de circonscription. Les résultats et les premières pistes d'action collectivement pensées seront présentés au premier conseil d'école.

Les formations en constellations, les résidences pédagogiques et les rendez-vous de carrière s'appuieront sur les évaluations repères et mobiliseront l'enseignement explicite.

L'activité physique, un enjeu éducatif

L'activité physique et sportive sera mise à l'honneur dans les écoles dès cette rentrée avec [Septembre Bouge](#). Ce temps fort vient compléter les missions du sport scolaire, éducatives, sportives, citoyennes et culturelles. Le parcours sportif de l'élève, pensé de la maternelle au CM2, articulera explicitement et distinctement l'enseignement de l'EPS et les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ).

Une mémoire collective au service de la citoyenneté

Une cérémonie commémorative du 11 novembre, journée nationale de la Victoire et de la Paix et d'hommage aux Morts pour la France, sera organisée pour tous les élèves à partir du CM1 dans les écoles ([guide d'accompagnement](#) et ressources pour organiser cette cérémonie).

Je vous souhaite une année riche en apprentissages et en satisfactions professionnelles, convaincue que notre engagement collectif, au service de la réussite et de l'épanouissement de chaque élève, contribuera à faire vivre pleinement une École exigeante, accessible et bienveillante.

A l'ensemble des personnels des écoles, recevez toute ma confiance et mes vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire.

Maïwenn NOTARISTEFANO
IEN Aix-les-Bains



Giuseppe INNOCENTI
Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale

